



Groupe de travail Nutrition en gériatrie

Le groupe de travail «Nutrition en gériatrie» planifie un stand d'information à l'occasion du congrès national de la SSG 2018 à Montreux. Nous prenons volontiers acte de vos suggestions et désirs relatifs à la nutrition chez les person-

nes âgées et nous essayerons d'en tenir compte lors de la réalisation. Vous pouvez envoyer vos suggestions par e-mail à fabienne.schaller@waid.zuerich.ch.

Fabienne Schaller pour le groupe de travail «Nutrition en gériatrie»



Concept de la formation continue approfondie en gériatrie

Cette année, le conseil d'administration de la SPSG s'est attaché au vaste projet de la révision du concept de formation continue. La possibilité de raccourcir «l'année de

psychiatrie» à une demi-année de psychiatrie chez les personnes âgées est une innovation importante qui devrait augmenter l'attractivité de la spécialisation en gériatrie. La phase de consultation est à présent terminée et les propositions de modifications seront bientôt traitées. Ce travail sera suivi par une évaluation de l'ISFM. Notre objectif est l'adoption du concept lors de l'assemblée générale 2018.

Jan Kuchynka, président de la SPSG



Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie de la Personne Âgée SPPA

La classification internationale des maladies (ICD, International Classification of Diseases) est le plus important système de classement médical par diagnostic et est mondialement reconnue. Elle est publiée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). En Suisse aussi, les médecins et les établissements médicaux doivent coder leurs diagnostics selon l'ICD. La version actuellement en vigueur est l'ICD-10, version 2016. Une refonte, la future ICD-11, est en cours d'élaboration depuis 2007 et devrait être adoptée en 2018.

Depuis longtemps déjà, il est question de ne plus classer les troubles neurocognitifs (et parmi ceux-ci, tous les types de démence) comme troubles mentaux et du comportement (chapitre F) et affections neurologiques (chapitre G), mais uniquement comme affection neurologique, ce

qui aurait des conséquences importantes au niveau de la psychiatrie, particulièrement celle des personnes âgées, en ce qui concerne la prise en charge et la qualité de la formation continue dans le domaine de la démence. Car les démences ne peuvent généralement pas être saisies uniquement sur un plan neurologique : la dépression chez les personnes âgées est ainsi souvent considérée à tort comme démence. La psychiatrie s'occupe aussi tous les jours des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD - voir <http://www.sgap-sppa.ch/fachleute/fachpublikationen/>), qui sont souvent liés à des troubles de la personnalité ou à des troubles affectifs. Une démence exige donc une approche bio-psycho-sociale. Les aspects sociaux, de thérapie familiale et les aspects palliatifs jouent un rôle important. Or ceux-ci sont très clairement de nature psychiatrique.

Nous venons d'apprendre d'une source fiable que, sous la pression de très nombreux organisations nationales et internationales (dont la SPPA), l'OMS est revenue sur son intention et laisse les démences dans le chapitre «Troubles mentaux» (chapitre F). Great News!

Daniel Strub pour la SPPA